

# Vous avez dit covoiturage...?

[http://www.gard.equipement.gouv.fr/22\\_09\\_2000/AideCovoiturage.htm](http://www.gard.equipement.gouv.fr/22_09_2000/AideCovoiturage.htm)

*Lorsque plusieurs personnes s'entendent pour effectuer ensemble, dans un seul véhicule, un trajet régulier, ils font du " covoiturage ".*

Bien que le mot soit récent (il n'est pas encore dans " Le Petit Larousse "), ce mode de déplacement est aussi ancien que le transport ! L'accessibilité des moyens de transport individuels l'a marginalisé (2 % des déplacements en Ile de France se font en covoiturage) mais la croissance des encombrements et la pollution le remet à la mode !

Très pratiqué dans certains pays comme les Etats Unis, le covoiturage offre des avantages séduisants pour les personnes qui l'utilisent :

- ☛ **Réduction du coût de déplacement** : notre rubrique " [calcul du coût du trajet domicile / travail](#) " vous permet d'estimer ce coût en fonction de la voiture et des distances parcourues.
- ☛ **Réduction des encombrements et de la pollution** : d'après nos estimations, la réduction de 2% du trafic sur les autoroutes d'Ile de France améliorerait de 11 % les temps de parcours sur ce [même réseau](#). Or, actuellement, le [trafic croît d'environ 1 % par an](#) !
- ☛ **Amélioration de l'offre de transport** : la voiture individuelle n'est pas la seule alternative au transport en commun, le covoiturage peut, pour les optimistes, joindre les avantages des deux (souplesse et économie) et pour les pessimistes, réduire les inconvénients de chacun (parking et stress d'une part, durée et horaire d'autre part).

La première difficulté pour goûter au " plaisir " du covoiturage est la constitution des équipages. Ce service est fait pour vous aider à passer cette étape. Limité à la région Ile de France, il vous offre la possibilité :

- ☛ de mettre une petite annonce après avoir saisi [votre carte de visite](#) afin de faire connaître votre offre ou votre besoin de transport,
- ☛ de [consulter la liste des annonces](#) en fonction de plusieurs critères de tri,
- ☛ de [calculer le prix de revient](#) de votre trajet domicile/travail

"Conformément à la loi informatique et liberté du 06.01.78 (article 27), vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des données vous concernant. Pour cela il suffit de demander l'édition de votre annonce dans la rubrique "le saisie, la modification et la suppression d'une annonce" en rappelant le numéro de celle-ci qui vous à été envoyée par mail. Si vous avez perdu ce numéro envoyez nous un E-mail avec toutes les information concernant votre annonce et nous la supprimerons du serveur."

<b>Si cette idée vous séduit, alors n'hésitez pas et créez tout de suite une</b>
----------------------------------------------------------------------------------

[carte de visite](#), sinon allez faire un tour sur notre rubrique "[calcul de coût](#)"

Nous espérons que ce service vous sera utile et surtout faites nous part de vos [remarques et suggestion](#) pour améliorer l'intérêt de ce site.

### **Pour réussir votre projet de covoiturage, voici quelques conseils :**

- ☉ Remplissez le formulaire en donnant les informations demandées avec un maximum de précision. Ces informations sont en effet indispensables pour assurer aux demandeurs un tri pertinent en fonction de leurs critères propres. Nous nous engageons à ce que les informations que vous avez indiquées comme confidentielles ne soient pas divulguées, même si elles sont utilisées dans le système de tri.
- ☉ Les " covoituriers " doivent s'entendre afin de trouver le type d'organisation convenable à tous, et chaque usager a le devoir de respecter les contraintes des autres occupants de la voiture.
- ☉ Chaque membre d'un équipage doit connaître son rôle dans le covoiturage. Le formulaire de saisie permet d'indiquer votre préférence (conducteur ou passager). Mais il est important de bien préciser dès le début, qui conduit et quand ?
- ☉ Chacun doit respecter les horaires de départ et de retour pour ne pas faire attendre les autres. Il est important de prévoir un système de communication qui permet à un des membres en retard de prévenir les autres. Il faut aussi prévoir un temps d'attente maximum.
- ☉ La voiture de covoiturage doit de préférence respecter un itinéraire fixé d'avance. La déviation d'itinéraire peut être possible avec l'assentiment des autres occupants.
- ☉ Pour une grande souplesse dans la pratique du covoiturage, les usagers peuvent envisager de multiplier la clé de la voiture, afin que celui qui arrive le premier attende dans la voiture.
- ☉ De même, chacun des membres de l'équipage peut utiliser, à tour de rôle, sa voiture. Dans ce cas là, il n'est pas nécessaire de définir une participation financière au frais et la charge de la conduite est répartie entre tous les membres.
- ☉ Le montant de participation aux dépenses liées aux charges du véhicule doit être fixé dès le début de l'opération. Ce montant doit dépendre du nombre de personne et peut être fixé en fonction du prix de revient kilométrique du véhicule que vous trouverez dans notre rubrique "[calcul du coût du trajet domicile/travail](#) " ou dans la revue [60 Millions de Consommateurs](#).
- ☉ Faire du covoiturage, c'est aussi partager un moment avec d'autres personnes. Si vous ne connaissez pas les autres membres, nous vous conseillons de prévoir une période d'essai d'une à deux semaines, juste pour donner à chacun le temps de se connaître.

Bonne chance et bonne route .....